Bienvenue !

Conférence pour les dirigeant-e-s de clubs
Ligue de Basketball Pays de la Loire

Lundi 04 septembre 2023
20h à 21h30 - Visioconférence

Conçue et animée par Marie Sophie Ternois
Solénia RH

© Marie Sophie TERNOIS

Présentation

Marie Sophie Ternois

Solénia RH

Formation – Conseil – Coaching - DLA

Associations – TPE/PME
06 84 23 53 03
ms.ternois@orange.fr

© Marie Sophie TERNOIS

Avertissement de l'auteure

Ce document est remis aux seules personnes ayant participées à la conférence "Dirigeant-e-s de clubs" organisée par la Ligue de Basketball des Pays de la Loire le 04/09/2023, conçue et animée par Marie Sophie Ternois, Solénia RH.

A ce titre, le support et son contenu remis dans le cadre de cette conférence sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être ni réutilisés ni reproduits à quelque titre que ce soit sans l'autorisation écrite de son auteure.

© Marie Sophie TERNOIS

Objectif et programme

Conférence Dirigeant-e-s de clubs 04/09/2023

Objectif :
- Temps de sensibilisation pour présenter les contours des missions, rôles et attributions d'un-e dirigeant-e de club.

Programme :
- La posture
- Les rôles, missions et responsabilités du dirigeant
- Le projet associatif
- L'engagement bénévole
- Les outils RH de l'employeur

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

1,5 millions	Associations actives dont : plus de 310 000 associations sportives (20%)
12,5 millions	Bénévoles dont : 3 millions pour le secteur sportif (perte de 15%)
1,8 millions	Salariés du secteur associatif dont : 125 000 emplois pour le secteur sportif (7%)
9,2%	De l'emploi français (secteur privé)

Sources : Le mouvement associatif 2020-2021

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'environnement :

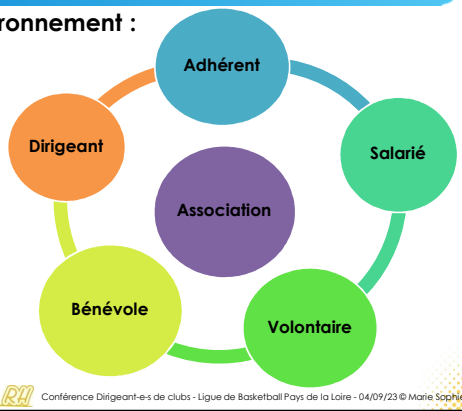

Utilisation et reproduction interdites @ Marie Sophie Ternois Solénia RH

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Le cadre juridique :

Bénévole

- Pas de cadre juridique
- Collectives
  ⇨ Statuts et règlements
  ⇨ Charte du bénévolat
- Individuelles
  ⇨ Lettre d'engagement

Dirigeant-e

- Cadre juridique
  ⇨ Code civil (mandataire)
- Collectives
  ⇨ Statuts
  ⇨ Règlements intérieurs
- Individuelles
  ⇨ Lettre de mission
  ⇨ Délégation de pouvoir

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Posture, rôles, missions et responsabilités :

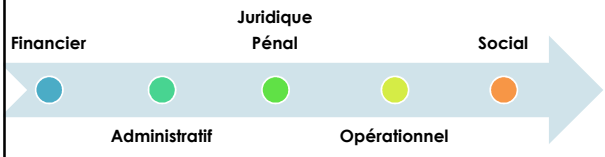

Leur mission principale est de :

Définir le projet associatif et mettre en œuvre les décisions et orientations afin d'atteindre un objectif commun.

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Posture, rôles, missions et responsabilités :

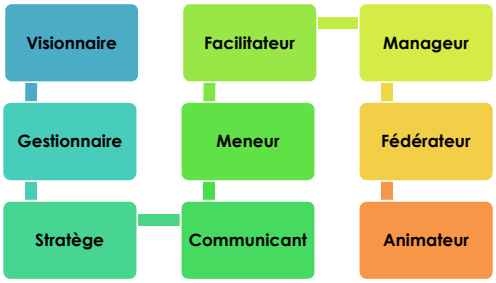

La posture évolue selon le contexte, la mission

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Posture, rôles, missions et responsabilités :

A vous de jouer !

- Que veut dire RNA ?
  ⇨ Répertoire National des Associations = N° de dossier composé de : W et 9 chiffres
  ⇨ Il est délivré par le greffe des associations
- Combien de personnes faut-il pour constituer une association ?
  ⇨ 2 : Président-e et trésorier-e
- Le président est-il une personne morale ou physique ?
  ⇨ Président-e : personne physique
  ⇨ Association : personne morale

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Posture, rôles, missions et responsabilités :

Responsabilités civile et pénale (personne physique)	• Personnelle des dirigeants associatifs • Civile • Pénale
Responsabilités de mandataire confiée par l'association (personne morale)	• Employeur • Financière et fiscale • RGPD • Formalités
Les assurances	• Assurance en responsabilité civile • Protection du bénévole • Biens, locaux et activités

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Le projet associatif :

⇨ Sondage

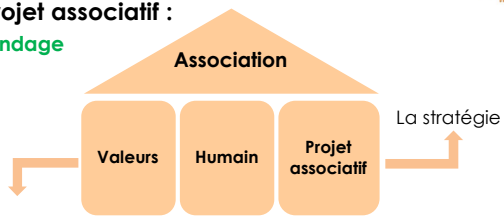

« Un des éléments fondamentaux d'une société est l'élaboration d'une éthique, d'un code moral et, surtout, d'un système de valeurs, lesquels servent de référence à l'action humaine. »

Les valeurs et le projet associatif : 2 piliers de l'association autour desquels les Hommes se rassemblent, se reconnaissent.

Utilisation et reproduction interdites @ Marie Sophie Ternois Solénia RH

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Le projet associatif : au quotidien, il permet de…

Analyser
- Etat des lieux, diagnostic
- Missions, activités, adhérents, statuts, finalités, valeurs, axes de développement…

Décider
- Choisir les orientations : vers quoi voulons-nous aller ?
- Définir les objectifs : comment y allons-nous ?

Organiser
- Traduire les objectifs en plan d'actions
- Identifier les compétences internes

Constituer
- Equipe projet
- Méthode participative

Agir
- Mettre en œuvre le plan d'actions
- Impliquer les membres et les équipes en mode projet

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'engagement bénévole :

L'étymologie du mot bénévole :

Benevolus → Bonne volonté / Celui qui veut bien

« Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ».

C'est un engagement
- Librement consenti : sans lien de subordination
- Désintéressé : sans rémunération

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'engagement bénévole :

Bénévole
- Valeurs
- Compétences
- Motivations, envies
- Besoins
- Attentes
- Contraintes
- Limites

Convergence Rencontre

Association
- Valeurs
- Projet associatif
- Objectifs
- Besoins
- Attentes
- Contraintes
- Limites

Détecter-Recruter-Intégrer
Impliquer-Mobiliser-Fidéliser-Valoriser

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'engagement bénévole :

Sources : France Bénévolat 2019 – Mouvement associatif 2022

2019	2022…
Stabilité du bénévolat mais corrélée avec l'augmentation de la population, en légère baisse	-15%
Progression chez les jeunes de façon occasionnelle	Volonté de s'impliquer des jeunes mais différemment
Régression chez les + 65 ans	80% du temps bénévole est réalisé par 15% des bénévoles (+ 65 ans)
Femmes représentent 45% des dirigeants dont 39% à la présidence (forte disparité)	Loi sur la parité en 2024 et 2028

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'engagement bénévole : Sources : France Bénévolat 2019

J'arrête
- Manque de temps : 38%
- Changement de situation personnelle : 34%
- Déçu par l'association : 26%
- Problème de santé : 23%

Je me ré-engage
- Plus de temps libre : 40%
- Etre utile pour les autres : 27%
- Etre utile dans une association : 24%
- Sollicitation d'une association : 18%

Je ne m'engage pas
- Manque de temps : 46%
- L'occasion ne s'est pas présentée : 30%
- Pense ne pas avoir les qualités requises : 12%
- Le fonctionnement ne convient pas : 9%

Je m'engage
- Plus de disponibilités : 38%
- Evènement majeur (crise, catastrophe…) : 27%
- Difficulté ou sujet qui touche : 25%
- Etre incité, encouragé ou accompagné : 18%
- Sollicitation d'une association : 14%

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

B(p)abyboomer - 1945-1964
- Croissance et plein emploi
- Tournée vers les autres

X - 1965-1980
- Crise économique - Catastrophes naturelles
- Performance - Equilibre vie pro-perso

Y / Millénial - 1981-1995
- Technologies- Climat – Mondialisation
- Quête sens et valeurs
- Individualiste et esprit de communauté

Z - 1996-2010
- Numérique et virtualité
- Soucieuse environnement
- Besoin de s'épanouir

Alpha - 2011- …
- Crises - Changement démographique - Instabilité politique
- Surprotégée

Utilisation et reproduction interdites @ Marie Sophie Ternois Solénia RH

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Les outils RH de l'employeur :

- Le recrutement et la fiche de poste
- L'entretien professionnel
- Le plan de développement des compétences

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Le recrutement et la fiche de poste :

- Identifier les besoins de compétences → Définition de poste
- Rédaction annonce → Critères et grille de sélection selon l'annonce

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'entretien professionnel :

Obligatoire depuis 2014

Tous les salariés, tous les 2 ans, quel que soit le temps de travail et le type de contrat (2016-2018-2020 – report en 2021 avec Covid).

Tous les 6 ans, l'employeur doit faire un état des lieux récapitulatif du parcours professionnel du salarié : 1° bilan avant 30/06/2021.

Proposé systématiquement après un retour de congé longue durée.

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

L'entretien professionnel :

Salarié	Employeur
Faire le point sur les aptitudes professionnelles, les souhaits d'évolution et les besoins de formation du salarié	Veiller au maintien de la capacité du salarié à occuper un emploi (obligation de l'employeur)
Définir un projet professionnel (ou formation)	Elaborer le plan de développement des compétences
Identifier les perspectives d'évolution professionnelle	Initier une démarche GPEC - gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Le plan de développement des compétences (ex plan de formation) :

Il est à l'initiative et de la responsabilité de l'employeur.

Le contenu du plan de formation est fixé par l'employeur en tenant compte de :
- projet associatif
- objectifs de l'association
- l'évolution et l'adaptation des postes de travail et des entretiens professionnels
- du budget alloué.

Il est soumis pour avis aux représentants du personnel deux fois par an (prévisionnel et réalisé).

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Les missions, responsabilités, attributions et compétences des dirigeant-e-s sont nombreuses et parfois complexes.

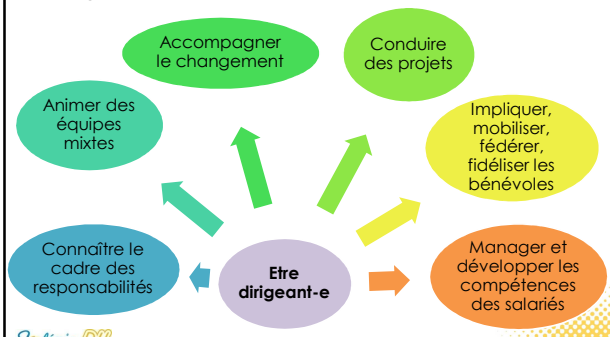

Utilisation et reproduction interdites @ Marie Sophie Ternois Solénia RH

Conférence Dirigeant-e-s de clubs

Grâce à 2 leviers :

Fond :
Projet associatif
Gestion de projet
Fonction employeur
Mobiliser les bénévoles….

Forme :
Posture de dirigeant-e

A méditer, partager…

« On fixe les objectifs puis on constitue l'équipe autour, selon les compétences, avec le commandant qui est là pour servir l'équipe et le projet. »

Remerciements

PAYS DE LA LOIRE
BASKETBALL

Utilisation et reproduction interdites @ Marie Sophie Ternois Solénia RH